



Bilan de la concertation

SCOT

Seine en Plaine Champenoise

Vu pour être annexé à la délibération du Comité Syndical du PETR Seine en Plaine Champenoise du
12 mars 2025

Syndicat Mixte de Pôle d'Equilibre Territorial et Rural de Seine en Plaine Champenoise

9 place des Martyrs pour la Libération – 10100 Romilly-sur-Seine
Tél. 03 25 25 20 70 – 03 25 25 20 71 – Fax : 03 25 39 88 03 – contact@petr-seineenplainechampenoise.fr
www.petr-seineenplainechampenoise.fr

Modalités de concertation prévue par le PETER Seine en Plaine Champenoise

Par délibération en date du 6 février 2019, le Syndicat Mixte du PETER Seine en Plaine Champenoise prescrivait l'élaboration du schéma de cohérence territoriale et fixait les objectifs et modalités de concertation permettant l'accès à l'information tout au long de la procédure.

Ces modalités de concertation sont les suivantes :

Il est proposé de retenir les modalités de concertation suivantes, qui seront mises en place en fonction de l'avancement du SCOT :

- Mise à disposition du public d'un dossier assorti d'un registre d'observations qui lui permette de s'informer du déroulement de la procédure et de prendre connaissance des orientations étudiées à travers les principales décisions prises en comité syndical, les étapes d'avancement validées en bureau syndical.

La population pourra également faire valoir toutes contributions écrites en les adressant à Monsieur le Président du PETER Seine en Plaine Champenoise.

Ce dossier sera complété au fur et à mesure de l'avancée des différentes étapes de l'élaboration du SCOT.

Le dossier sera actualisé et consultable jusqu'à l'arrêt du projet d'élaboration au siège du PETER Seine en Plaine Champenoise et des intercommunalités membres, aux jours et horaires habituels d'ouverture et sur le site internet du PETER Seine en Plaine Champenoise.

- Organisation d'à minima une réunion publique,
- organisation d'une exposition,
- publication d'articles dans la presse et/ou sur le site internet du PETER Seine en Plaine Champenoise.

Il est par ailleurs indiqué que le SCOT sera élaboré avec l'ensemble des communes du périmètre du SCOT, au sein de la Conférence des Maires, instance consultative dont les fonctions sont définies dans les statuts et le règlement intérieur du Syndicat Mixte PETER Seine en Plaine Champenoise.

Bilan des moyens mis en œuvre pour la consultation

La concertation s'est déroulée tout au long du projet, de manière pleine et sincère.

Au cours de l'élaboration du projet, les moyens mis en œuvre pour l'information du public sur l'avancement et le contenu des documents du SCOT a été rythmé par 3 grandes étapes et dans un souci de lisibilité et de continuité du processus facilitant la compréhension.

Ces étapes se fondent en effet sur le déroulé de la démarche des travaux allant des constats et enjeux vers le projet mais aussi sur la composition du dossier de SCOT ; ce qui apporte cohérence et lisibilité :

- L'étape du diagnostic mettant en évidence les enjeux du territoire.

- L'étape du Projet d'Aménagement Stratégique (PAS), document fixant les grandes orientations stratégiques pour le territoire sur le long terme. Ces orientations expriment une vision prospective pour le territoire et apportent des réponses aux enjeux du diagnostic, dans le cadre d'un projet cohérent.
- L'étape du Document d'Orientation et d'Objectifs (DOO), document déclinant réglementairement le PADD à travers des objectifs et prescriptions.

Tous les objectifs et modalités de la concertation prescrits par la délibération du PETR Seine en Plaine Champenoise en date du 6 février 2019 ont été respectés et effectivement mis en œuvre, permettant au public de recevoir une information régulière sur l'avancement des travaux et d'y contribuer, en faisant part de leurs observations.

Les moyens effectivement mis en œuvre sont même allés au-delà des modalités de concertation initialement fixées, en témoigne : la mise en place de 4 lieux d'expositions complémentaires à celui du Siège du Petr Seine en Plaine Champenoise afin de favoriser la proximité à l'égard du public :

- Maison France Services Seine et Aube Place du 14 juillet 10170 Méry-sur-Seine
- Communauté de Communes des Portes de Romilly-sur-Seine 9 bis Place des Martyrs pour la Libération 10100 Romilly-sur-Seine
- Communauté de Communes de l'Orvin et l'Ardusson 3 rue Georges Clémenceau 10350 Marigny-le-Châtel
- Communauté de Communes du Nogentais 9 rue de l'Etape au Vin 10400 Nogent-sur-Seine

Soulignons en outre que lors de la réunion publique, les visuels et l'informations diffusés au public se sont attachés à faire le lien entre les différentes étapes du SCoT dans un souci de clarté, mais aussi pour susciter l'expression et les contributions du public sur les différents documents du SCoT. Dans ce sens la réunion publique a permis d'exposer des éléments et enjeux du diagnostic et les grands axes du PAS.

La mise en œuvre des modalités de concertation lors de l'élaboration du SCoT :

Mise à disposition du registre depuis 2019 dans les locaux du PETR et au sein des sièges des intercommunalités du territoire. Registre mis à jour à chaque étape de validation.



Publication d'un article dans la presse le 6 novembre 2019

PETR Seine en Plaine champenoise: tout savoir sur le schéma de c... <https://www.la-tribune.fr/actualites/2019-11-06/petr-seine-en-plaine-champenoise-tout-savoir-sur-le-schema-de-coherence-territoriale>

PETR Seine en Plaine champenoise: tout savoir sur le schéma de cohérence territoriale

Le pôle d'équilibre territorial et rural Seine en Plaine champenoise travaille sur l'élaboration d'un SCoT, un document qui donne un cap pour un aménagement durable sur les 20 ans à venir.

(id105767/article/2019-11-06/petr-seine-en-plaine-champenoise-tout-savoir-sur-le-schema-de-coherence-territoriale)



« Qu'est-ce qu'un SCoT ? Et pour quoi faire ? », une présentation a été faite aux élus du PETR par le cabinet E.A.U., dernièrement.



Par Laurence Perron
Publié le 6 novembre 2019 à 10h47

Temps de lecture: 4 min

Partager:

Une procédure en plusieurs étapes

« Un SCoT se réussit par la stratégie et le dialogue », insiste Nicolas Lamy. Le processus d'élaboration débute par un diagnostic. « On va voir comment fonctionne le territoire, quels sont les besoins, les risques, les enjeux... ? »

Puis il s'agira de plancher sur un *Projet d'aménagement et de développement durables*. « Quel positionnement ? Vis-à-vis de qui ? Quels objectifs pour quels modes de développement ? Quel futur pour le territoire ? », telles sont les questions que les élus auront à se poser. « On va être dans une démarche de prospective. Comment imaginez-vous le territoire dans 20 ans et surtout comment voulez-vous l'imaginer ? »

Le PETR s'attachera alors à rédiger un *Document d'orientation et d'objectifs* dans le lequel il déterminera les actions à mettre en œuvre pour concrétiser son *PDOD*. Le *DOO* sera accompagné d'un *Document d'aménagement artisanal et commercial*.

Une fois achevé, le projet de SCoT devra être soumis à avis et faire l'objet d'une enquête publique, avant son approbation.

Le calendrier

La procédure d'élaboration du SCoT devrait s'étaler sur près de 4 ans.

La première étape, le diagnostic, qui vient d'être lancée, devrait durer un an. Suivra la réalisation du *Projet d'aménagement et de développement durables*, de novembre 2020 à septembre 2021. La phase suivante, consacrée au document d'orientation et d'objectifs est programmée d'octobre 2021 à novembre 2022.

Viendra alors le moment de finaliser le SCoT. Son approbation étant prévue en avril 2023.

Les spécificités du territoire à prendre en compte

La question de l'emploi et de l'armature économique devrait se poser parmi d'autres, au cours de la réalisation du SCoT. « Il faudra voir comment vous percevez votre territoire par rapport aux autres communautés de communes et

Organisation d'une réunion publique le lundi 3 octobre 2022



Affichage sur les locaux du PETR dans la presse locale et transmis au sein des intercommunalités du territoire

Réunion du lundi 3 octobre 2022



URBANISME

Le Schéma de cohérence territoriale (SCoT) en 3 points

ROMILLY-SUR-SEINE. Mardi, le PETR Seine en Plaine Champenoise présentait à la population les objectifs de ce document de planification à long terme qui prévoit une poursuite du développement du territoire tout en limitant l'artificialisation des sols.

LE PETR EN BREF

« Le Pôle d'équilibre territorial et rural (PETR) Seine en Plaine champenoise couvre les communautés de communes des Portes de Romilly sur Seine, du Nogentais, Seine et Aube et de l'Orvin et de l'Ardusson, soit 79 communes pour une population d'environ 55 000 habitants. Il élabore le deuxième et dernier Schéma de cohérence territoriale (SCoT) du département, puisque le premier concerne 80 % des habitants et des superficies de l'Aube.

présenté par le maire
SANDRA JEANNOT

Le SCoT ou schéma de cohérence territoriale. Cela ne dit certainement pas grand-chose au grand public mais il s'agit d'un document important qui aura une incidence directe sur la réalisation ou la révision des documents d'urbanisme intercommunaux ou communaux, comme, par exemple, les Plans locaux d'urbanisme (PLU) auxquels doivent se conformer les habitants qui, par exemple, souhaitent construire un pavillon ou encore les entreprises qui projettent de s'implanter sur le territoire. C'est ce message que Michel Lamy, président du PETR (pôle d'équilibre territorial et rural) Seine en Plaine champenoise a voulu faire passer lors d'une réunion publique organisée lundi soir. Celle-ci visait à présenter les grandes orientations du PAS (projet d'aménagement stratégique), premier élément du SCoT reprenant les grandes orientations du projet politique sur vingt ans.

1 UN TERRITOIRE ATTRACTIF ET UNE CROISSANCE DE L'EMPLOI

Parmi les constats de départ sur ce territoire composé des communautés de communes des Portes de Romilly-sur-Seine, du Nogentais, de l'Orvin et de l'Ardusson et de Seine et Aube, on note une progression de la population assez significative, comme l'a souligné Sandra Jeannot, du cabinet d'études EAU (économie, aménagement, urbanisme), avec 2 371 habitants en plus entre 2007 et 2017, soit une hausse de



Le territoire des quatre communautés de communes de PETR a connu une hausse de sa population de 2 371 habitants entre 2007 et 2017. Journal

0,45 % par an. Et de souligner que 85 % de la hausse provient du solde migratoire. Au niveau du nombre d'emplois, on observe aussi une hausse de 158 emplois entre 2018-2019, soit la meilleure progression depuis 2010.

Pour accueillir encore de nouveaux habitants et notamment des cadres, les élus doivent encourager la réhabilitation de logements. Cela est déjà le cas au sein des Portes de Romilly avec plusieurs OPAH (opérations programmées d'amélioration de l'habitat) qui ont porté leurs fruits. Une opération de ce type est aussi prévue dans le Nogentais. Aujourd'hui, la vacance des logements sur le territoire se situe sur le parc vieillissant. Quelque 30 % des logements recensés ont en effet été construits avant 1946 (à l'échelle départementale, ce chiffre se situe à 25,5 %). Quelque 10,3 % des logements sont vacants.

Concernant le développement sur ce territoire marqué par les cours d'eau et les vastes étendues agricoles, le cabinet d'études note que 256,5 ha ont été consommés entre 2010-2019. Et de rappeler que cette question de la baisse de l'artificialisation des sols est au cœur des enjeux du territoire pour les prochaines années. « La loi Climat et résilience d'août 2021 donne un objectif de réduction de la consommation d'espace par deux pour tendre à zéro à l'horizon 2050 », résume ainsi Sandra Jeannot. Et ce, sachant que « la loi s'impose au Sraudat (Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires) qui s'impose au SCoT ».

2 QUELQUE 6 000 HABITANTS DE PLUS D'ICI VINGT ANS

De là, pour les élus, tout en limitant cette artificialisation des sols et en gardant un « équilibre et une

complémentarité des polarités urbaines et rurales », il s'agit de continuer à favoriser ce dynamisme du territoire en attirant encore de nouveaux actifs et entreprises, en offrant une diversité de logements correspondant aux différents besoins mais aussi un accès à des équipements de loisirs, de santé... Le territoire se veut aussi, au vu de sa position géographique, « un vecteur de développement entre l'Île-de-France, le Grand Est et la Bourgogne-Franche-Comté. » Au vu de ce qui a été observé ces dernières années, le PETR table donc sur une hausse de la population de 0,5 % par an ces vingt prochaines années, soit 6 000 habitants de plus.

3 L'ÉLABORATION DU SCoT DANS SA DEUXIÈME PHASE

Depuis juillet, le PETR travaille à la deuxième partie du SCoT : le document d'orientation et d'objectifs qui établit des prescriptions parfois chiffrées pour le territoire et que devront suivre les communes et communautés de communes. « Le SCoT va vivre comme un document d'urbanisme. On peut faire une révision ou une modification simplifiée », a précisé, à ce sujet, Sandra Jeannot à l'attention d'élus présents un peu inquiets. Par exemple, la venue d'une grande entreprise créatrice d'emplois pourrait motiver ce type de modification.

Le Schéma de cohérence territoriale est à retrouver sur le site petr.seineenplainechampenoise.fr Contact au 03 25 25 20 70 ou à contact@petr-seineenplainechampenoise.fr



Michel Lamy et Sandra Jeannot.

Réunion avec les Personnes Publiques Associées le 3 octobre 2022



Publication d'articles au sein du site Internet du PETR :



Navigation: Accueil > Réunions Phase 2 PAS

Logo: PETR SEINE EN PLAINE CHAMPENOISE

Menu: TERRITOIRE | COMMISSIONS | **REUNIONS** | ACTUALITE

Titre: Réunions Phase 2 PAS

Document: **SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE PETR Seine en Plaine Champenoise**

Projet d'Aménagement Stratégique

Document: [Schéma de cohérence territoriale - PAS - 2021-2026 - 2023-01-24-14h30-15h30.pdf](#)

Événements

- Le 27 février**
Animation "Missions pour un meilleur avenir" à La Motte-Bugnot-Paris
Auditorium de Bouilly-sur-Saône
Bouilly-sur-Saône
- Le 27 février**
Cité de Bouilly - "REVUE PASSE" au cinéma
Salle de Bouilly-sur-Saône
Bouilly-sur-Saône
- Le 08 février**
Fédération "L'Éclaircie" - Les ateliers d'éducation au Jardin" au Ballon municipal de Nogent-sur-Saône
Nogent-sur-Saône
- Le 29 février**
Nogent-sur-Saône au Centre de la Région Lorraine
Nogent-sur-Saône
- Le 11 février au 12 février**
Fête Familiale au Parc de La Motte-Bugnot

Navigation: Accueil > Schéma de Cohérence Territoriale

Logo: PETR SEINE EN PLAINE CHAMPENOISE

Menu: TERRITOIRE | COMMISSIONS | **REUNIONS** | ACTUALITE

Titre: Schéma de Cohérence Territoriale

Document: **SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE**

Projet d'Aménagement Stratégique

Document: [Schéma de cohérence territoriale - PAS - 2021-2026 - 2023-01-24-14h30-15h30.pdf](#)

Événements

- Le 27 février**
Animation "Missions pour un meilleur avenir" à La Motte-Bugnot-Paris
Auditorium de Bouilly-sur-Saône
Bouilly-sur-Saône
- Le 27 février**
Cité de Bouilly - "REVUE PASSE" au cinéma
Salle de Bouilly-sur-Saône
Bouilly-sur-Saône
- Le 08 février**
Fédération "L'Éclaircie" - Les ateliers d'éducation au Jardin" au Ballon municipal de Nogent-sur-Saône
Nogent-sur-Saône
- Le 29 février**
Nogent-sur-Saône au Centre de la Région Lorraine
Nogent-sur-Saône
- Le 11 février au 12 février**
Fête Familiale au Parc de La Motte-Bugnot

Elaboration du SCOT avec l'ensemble des communes du périmètre du SCOT, au sein de la Conférence des Maires, instance consultative dont les fonctions sont définies dans les statuts et le règlement intérieur du Syndicat Mixte PETR Seine en Plaine Champenoise

Exemples de réunions comme :

Un séminaire le 22 septembre 2020



Réunion le 18 janvier 2021, travail en ateliers



Conférence des Maires le 8 novembre 2022



Ateliers le 15 mai 2023



Séminaire avec les élus le 27 novembre 2023



Exposition du 20 janvier au 10 mars 2025

4 lieux d'expositions complémentaires à celui du Siège du Petr Seine en Plaine Champenoise afin de favoriser la proximité à l'égard du public :

- Maison France Services Seine et Aube Place du 14 juillet 10170 Méry-sur-Seine
- Communauté de Communes des Portes de Romilly-sur-Seine 9 bis Place des Martyrs pour la Libération 10100 Romilly-sur-Seine
- Communauté de Communes de l'Orvin et l'Ardusson 3 rue Georges Clémenceau 10350 Marigny-le-Châtel
- Communauté de Communes du Nogentais 9 rue de l'Etape au Vin 10400 Nogent-sur-Seine





Il n'y a pas eu de remarques ou de contributions issues de la concertation avec le public. Ce qui n'amène pas requestionner les choix stratégiques faits par les élus pour le projet porté par le SCoT.